

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous remercie de l'effort que vous avez fait pendant les vacances pour venir aussi nombreux assister à ce conseil. Ce Conseil Municipal est important à double titre.

1°) Parce que vous avez à modifier le budget primitif 1975 ;

2°) Nous accueillons toujours avec plaisir Monsieur Michel DEBRE comme nous l'avons fait également lors de ses nombreux voyages, au sein de ce Conseil Municipal.

Avant de passer à l'ordre du jour, je pense que Monsieur le Ministre a quelques mots à nous dire.

M. DEBRE - Je préférerais qu'on me pose des questions.

LE MAIRE - Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur le Ministre ?

Mme ROCHE - Monsieur le Ministre, pourquoi, y-a-t'il un nouveau malaise pour le riz ? On n'en trouve pas. A chaque instant, il y a une panne de riz. La population est encolère et malheureuse. Elle pense toujours qu'il y a une augmentation qui correspond à cette coupure. Malheureusement, c'est ce qui arrive à chaque fois.

M. LAPIERRE - Monsieur le Ministre, depuis 3 ou 4 ans, on assiste à une baisse régulière de l'index de correction à propos du salaire des fonctionnaires. Je crois que d'après les renseignements que j'ai eus, cette baisse d'index de correction doit bientôt atteindre 1,40 en partant de 1,65. Cette baisse aura une incidence sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Est-ce que vous êtes au courant de cette baisse ? Est-ce qu'il y aura une autre formule pour que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne baisse pas ?

M. BOYER Bruno - Le riz que nous avons est un riz infecte et immangeable.

M. DEBRE - Il m'est plus facile de répondre à la question sur le salaire des fonctionnaires que sur le riz. En ce qui concerne les fonctionnaires, la réponse est la suivante : tout au long des dernières années, vous vous rappelez ce qui a été dit, ce qui a été écrit sur l'écart excessif qu'il y avait à la Réunion entre les rémunérations du secteur privé et les rémunérations du secteur public. Si je me reportais à une réflexion qui a eu lieu dans cette salle à l'une des premières réunions auxquelles j'ai assistées, cet écart avait été évoqué. C'est à la suite de cette réflexion que l'on s'est aperçu que l'écart allait plutôt dans le sens de l'accentuation. A cet égard, une décision a été prise, une décision qui consistait non pas à diminuer la rémunération des fonctionnaires réunionnais mais lorsqu'il y avait en Métropole des augmentations, cette augmentation était un peu moins forte à la Réunion qu'en Métropole et pour la réaliser il y a eu une modification d'index de correction. En fait lorsque cette décision a été prise au courant des années passées, il a été difficile de contester la mesure. Elle était dans l'ordre des choses, sous une réserve qui est la suivante, c'est que parallèlement par d'autres mesures il y aura une amélioration des prestations sociales et notamment il y aura des prestations sociales accordées aux moins fortunés. C'est ce qui a été fait jusqu'à l'an dernier. On se trouve maintenant devant une situation toute nouvelle qui vient du fait que le signe monétaire a changé. Je sais que en certains milieux du Ministère des Finances, on considère qu'il faut désormais aligner la rémunération des fonctionnaires à la Réunion sur la rémunération des fonctionnaires aux Antilles, rémunération inférieure à celle qui était jusqu'à présent versée à la Réunion. Je crois que ce point de vue excessif et abusif des Services des Finances a été rejeté. J'espère que l'Etat annoncera les décisions qu'il compte prendre au plus tard dans le courant du mois de février et que ces décisions auront pour objet de maintenir à la Réunion, une situation sensiblement supérieure à celle des Antilles. J'ajoute que j'ai toujours défendu sur ce point, le respect des droits acquis. Le résultat de ces réflexions aboutira à ce que lors des prochaines augmentations de la fonction

publique, ces augmentations seront attribuées à la Réunion sensiblement de la même manière qu'elles seront attribuées en Métropole. Sous cette réserve, je crois que le Gouvernement est averti qu'il faut ne pas nuire au pouvoir d'achat des fonctionnaires. J'ajoute que les dispositions sociales comme l'Aide à la Famille ou l'Allocation Logement doivent apporter à l'économie réunionnaise une compensation à la moindre augmentation des fonctionnaires réunionnais par rapport aux fonctionnaires de Métropole. Je ne peux vous en dire plus sinon que je suis décidé à rappeler au gouvernement qu'il faut qu'il annonce quel sera le statut financier des fonctionnaires avec la nouvelle monnaie dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le riz, je ne peux vraiment pas vous répondre.

LE MAIRE - En ce qui concerne le riz, nous arrivons en ce moment à la période de consultation, ce qui revient à dire que deux fois par an, la Préfecture fait une consultation mondiale, ce qui fait, comme on s'attend toujours à ce que le prix du riz monte, que les commerçants stockent leur riz et attendent le nouveau prix pour le mettre en circulation. Or, il se trouve qu'à cette dernière consultation, le prix du riz a légèrement baissé et il est de meilleure qualité. A chaque fois qu'il y a une période de consultation les commerçants retirent leur riz, c'est-à-dire, aux mois de juillet-août et au mois de janvier, il y a le mauvais riz et le manque de riz sur le marché.

Mme ROCHE - Est-ce qu'il n'y aurait pas de mesures à prendre pour empêcher cette manière de faire ?

LE MAIRE - On ne peut pas mettre un CRS chez chaque commerçant pour le contrôler.

M. RIVIERE - Monsieur le Ministre, au moment où on parle beaucoup des difficultés qu'on rencontre, on parle de sous-emploi, on parle de chômage, où on parle également du développement de la pêche à la Réunion, où on parle dans tous les journaux et à la radio de la promotion de la pêche à la Réunion, et vous même, Monsieur le Ministre, je vous ai entendu parler, en plusieurs fois, du développement de la pêche à la Réunion, il se passe à l'heure actuelle un phénomène très grave. Actuellement les trois armements locaux, réunionnais, je dis bien, emploient 200 marins, donc cela fait vivre 1 000 personnes environ. Les stocks de ces 3 armements atteindront à la date du 10 février prochain 549 tonnes de poisson et nous sommes inquiets. Je me permets de parler de la pêche, en tant que Conseiller Municipal. Il se fait que, à l'heure actuelle nous assistons à une chose surprenante : les adjudications sont lancées par la Préfecture pour les groupements de toutes les cantines scolaires à l'exception de deux communes, celle de Saint-Paul et celle de Saint-Denis qui ne participent pas à ce groupement et nous pouvons rendre hommage à ces deux Maires qui ont vu juste. Il était donc nécessaire de réserver les fournitures des cantines scolaires au poisson pêché par les armements locaux. Or, aux dernières adjudications pour le groupement des cantines, l'administration a lancé un appel d'offres et les 3 armements ont vu leurs offres refuser pour donner la préférence au poisson Sud-Africain, c'est qu'il devait avoir une autre raison. Cette raison, c'est que le poisson Sud-Africain, n'est pas le poisson pêché à la Réunion, n'est pas du poisson blanc, n'est pas du poisson de fonds, c'est du poisson pêché à la pelle, c'est du poisson de seconde qualité. Or, les armements ont vu leurs offres rejetées. Si de pareille chose devait se renouveler, nous craignons que les 3 armements désarment et nous allons nous retrouver sous peu devant tous les bateaux amarrés à quai et tous les marins chez eux. D'ailleurs, il y a un armement qui a vendu un bateau.

M. DEBRE - Je suis, comme vous, inquiet de la petite crise que traverse la pêche à la Réunion. Je continue à défendre une thèse, qui je crois bonne et qui est la suivante : il faut que les armements intéressés, d'une part et l'administration d'autre part et si possible une industrie de Métropole décident à construire une conserverie à la Réunion. Une conserverie qui serait alimentée régulièrement par la pêche des armements qui permettra de donner un débouché régulier et évitera le stockage excessif. Jusqu'à présent, du point de vue des experts, on n'a pas dit le

contraire. C'est l'existence d'une telle construction qui pourra donner et qui pourra assurer la régularité de la pêche en haute mer pour les armements réunionnais. Cette conserverie, dont le projet a été arrêté, il y a 18 mois, est l'un de mes soucis. Je crois que maintenant on est conscient à Paris que les armements, l'administration et le cas échéant une industrie métropolitaine intéressée à investir à la Réunion par l'installation d'une conserverie dont d'ailleurs l'emplacement a déjà été arrêté doivent pouvoir régulariser la pêche. Quant à la manière dont les adjudications ont été faites à la Préfecture, je ne peux pas vous répondre. Je pense que les adjudications doivent être faites en fonction des résultats de la pêche réunionnaise. La Préfecture a peut-être pris cette décision pour des raisons particulières. La régularisation de la pêche à la Réunion est liée à l'installation d'une conserverie.

M. RIVIERE - Il faut deux ans pour construire cette usine.

M. DEBRE - Oui, il faut deux ans car on a établi un projet tellement grandiose ! Si cette usine n'a pas vu le jour, c'est qu'on est parti sur un plan trop ambitieux, trop coûteux. Si on faisait un projet plus modeste, quitte à le développer par la suite, on aurait pu réaliser les choses dans un délai plus rapide. En tout cas, c'est certainement, pour l'avenir de la pêche, l'une des conditions principales pour assurer la régularité dans les débouchés de la pêche.

x

x

x

M. LAPIERRE - Monsieur le Ministre, je voudrais attirer votre attention sur l'enseignement pré-élémentaire. Personne ne peut nier maintenant les bienfaits de l'apprentissage très tôt dans les écoles maternelles alors il nous faudrait d'après les renseignements que j'ai eus, 600 classes maternelles pour accueillir les enfants en-dessus de 2 ans et donc 600 postes. L'année dernière, Madame CALMY, responsable de ce secteur, a demandé en conséquence des postes, il nous a été accordé 11 postes alors je voudrais vous demander si vous pourriez intervenir dans ce sens.

M. DEBRE - Le problème est le même que pour toute la France. L'Education Nationale avait établi les programmes en fonction de l'obligation scolaire qui commence à 5 ans et puis l'évolution des moeurs, les exigences générales, le fait que les femmes travaillent davantage font que l'Education Nationale a décidé un très vaste programme pré-maternel pour accueillir les enfants avant l'obligation scolaire. C'est un problème relativement nouveau et d'autant plus nouveau que après avoir passé à 3 ans, l'entrée scolaire, l'Education Nationale la fixe maintenant à 2 ans. Ce programme aboutit à des dépenses considérables en construction et en créations d'emploi, surtout à la Réunion. A la Réunion, les enfants sont plus nombreux, c'est une différence de nature, c'est une différence de degré. Vu la période de restriction budgétaire et malgré l'augmentation du budget de l'Education Nationale, il n'a pas été possible de financer ni la totalité des emplois. Ce que je peux vous dire pour l'avenir, c'est que la situation sera meilleure à la Réunion que dans les autres départements pour une raison qui n'est pas difficile à voir. A l'heure actuelle, en France, il y a une très forte crise de la natalité. Le nombre des enfants qui naissent a diminué dans des proportions qui sont dangereuses et dans ces conditions l'augmentation des constructions et l'augmentation des emplois ne vont pas être si nécessaires que par le passé. De ce fait, le département de la Réunion où les enfants continuent à être nombreux sera certainement au budget des années 1976-1977 et 1978 plus favorisé que les autres départements et les budgets seront plus importants que les années précédentes. Cette décision de l'Education Nationale d'accueillir les enfants à partir de 2 ans est une décision relativement neuve et a créé des problèmes difficiles à régler.

x

x

x

M. BOYER Bruno - Monsieur le Ministre, il se pose pour la ville de Saint-Denis un grave problème. On a construit et on continue à construire énormément dans l'embouchure de la Ravine du Butor et des Patates à Durand. Les premières constructions ont été autorisées sous réserve d'une condition préalable qui était la construction d'un ouvrage assez important endiguant la Ravine des Patates à Durand. A cette époque qui remonte à une dizaine d'années, ce projet a été évalué à un milliard de F CFA. Evidemment, à cette époque, il a paru trop cher, si bien qu'il n'a jamais plus été question de savoir comment on allait le financer. Entre temps, le prix a certainement doublé, peut-être même triplé et le risque devient plus grave d'année en année puisque d'année en année, on attend la catastrophe et on se demande même si les plans sont prévus pour éviter cette catastrophe.

LE MAIRE - Je vais vous répondre. Ce problème a été évoqué par moi-même au Conseil Général et cela a été évidemment évoqué par les autres conseillers généraux de Saint-Denis. Cela a été évoqué à chaque séance du Conseil Général où il y avait le budget. Effectivement, d'une façon générale, tout le monde s'est endormi sur le fait que l'on avait construit cette route digue. Cette route est un bouclier pour encaisser un petit choc mais pas une digue pour supporter 3 jours de cyclone. En fonction de cette situation, on a dit que la digue des Patates à Durand pouvait attendre. Mais depuis, nous avons alerté en plusieurs fois, le service de l'Équipement et cette année nous allons nous pencher à nouveau sur ce problème. Il y a un fait nouveau, c'est que la première étude ne prenait pas assez haut, ce qui pourrait entraîner un risque de contournement du canal.

M. BOYER Bruno - Monsieur le Maire, je ne voulais pas revenir sur ce que vous avez évoqué à la télévision, vous restiez avec des points d'interrogation au sujet de cette digue.

LE MAIRE - Justement, je ne cessais d'intervenir, en disant qu'il ne fallait pas oublier ce problème.

M. DEBRE - L'inquiétude manifestée par le Maire est tout à fait justifiée. J'ai toujours été très préoccupé de voir qu'on avait commencé à l'urbanisation de cette région sans faire ce travail préalable et ce travail préalable malgré les précautions, d'après les ingénieurs, représente des sommes considérables. Et, le jour où les études seront arrêtées, il faudra des appels à des fonds extérieurs de l'Etat car les finances de la Ville ne suffiront pas.

LE MAIRE - Cela doit être financé par l'Etat. L'Etat s'est engagé cette année sur la Rivière Sainte-Etienne. En conséquence, nous arriverons après la Rivière Sainte-Etienne.

M. BOYER Bruno - La-bas, il n'y a pas de danger de vies humaines.

LE MAIRE - Si, la Rivière descend dans un petit village et il y a toujours danger de vies humaines.

M. DEBRE - Est-ce qu'il n'y a pas d'autres questions ?

M. LAPIERRE - Monsieur le Ministre, une troisième et dernière question : On parle souvent depuis plusieurs années du régime des congés administratifs pour les fonctionnaires, je voudrais savoir si vous avez des informations à ce sujet ?

M. DEBRE - Je n'ai comme information que celle que j'ai donné moi-même au nouveau Secrétaire d'Etat en lui demandant de reprendre le projet et de refaire un système de congé des fonctionnaires, des magistrats, qui soit plus adapté à la situation présente et qui, en même temps, pour ce qui concerne l'enseignement, éviterait les inconvénients graves que nous connaissons, c'est-à-dire, la multiplicité de professeurs au cours d'une même année scolaire, dans une classe. Là aussi, il y a discussion car le Ministère des Finances considère que les modifications qu'il a acceptées il y a quelques mois sont suffisantes. Donc, le problème reste actuel en ce qui concerne le congé administratif.

Je remercie Monsieur LEGROS de m'avoir laissé venir au début de cette séance du Conseil Municipal.

Une dernière décision a été prise dans laquelle il a été fait allusion, c'est le changement de monnaie. A cet égard, je voudrais vous faire quelques remarques : la première c'est que ce changement de signe monétaire avait été précédé au cours des années écoulées, de crainte, d'inquiétude, d'appréhension. Vous avez dû voir que ces craintes étaient injustifiées et que si il y avait changement du signe monétaire, il n'y a pas eu de changement de la valeur. Donc, il faut bien le considérer comme acquis et mettre à l'actif les épargnants réunionnais. Le fait que ce changement monétaire s'est fait dans des conditions qui étaient les conditions les meilleures que l'on puisse imaginer. Mais en même temps, on n'a peut-être pas assez dit, que le fait de l'identité monétaire entre la Métropole et le département est une marque supplémentaire de la départementalisation. Combien de nos adversaires, combien des critiques disaient, il y a encore quelque temps, que l'existence d'une monnaie séparée était le signe que les affaires n'étaient pas gérées de la même façon en Métropole et à la Réunion.

A partir des mois qui viennent lorsque le franc CFA sera retiré, l'identité de monnaie sera un lien supplémentaire entre l'Economie métropolitaine et l'économie réunionnaise. Et, lorsque les problèmes particuliers seront réglés comme notamment les problèmes de la rémunération des fonctionnaires nous pourrons à juste titre, prendre comme un acte de la politique départementaliste, le fait que désormais la monnaie sera la même et que d'ici quelques mois, le franc CFA aura disparu ; les jeunes eux-mêmes oublieront qu'il y a eu à la Réunion une monnaie particulière.

Au demeurant, les dispositions comme celles qui ont été prises comme l'Aide à la Famille, comme l'Aide aux Logements montrent qu'on met en valeur la Réunion, au moment où l'économie française comme l'ensemble des économies mondiales connaissent une période difficile, au moment où le budget de l'Etat est un budget difficile à équilibrer, au moment où l'on fait attention aux dépenses nouvelles, le fait de mettre l'accent, ici en particulier, sur un certain nombre de prestations sociales supplémentaires est la marque d'une volonté de poursuivre une entreprise et de faire bénéficier la Réunion des aides nouvelles.

Il y a là, pour vous tous, un argument supplémentaire qui n'est pas un mince argument. Au courant de l'année qui vient, en tant que parlementaire et, votre Maire en tant que Conseiller Général et en tant qu'élu, nous aurons un travail important qui sera le suivant : éviter que les restrictions budgétaires diminuent l'ampleur des travaux publics, de l'Équipement et du Logement. A la Réunion, une grande part de l'activité économique est attachée à tout ce qui est travaux publics, Équipement et logements. Or, dans la situation de la France, vous voyez par la presse et par la radio qu les restrictions budgétaires ont amené à calculer strictement les prévisions et dans tous les départements l'étalement des plans en ce qui concerne les travaux et parfois les remises en cause de certaines tâches pour quelques mois. J'ai insisté, nous élus insisterons, pour que, s'agissant d'un département dont l'économie, plus que dans d'autres départements, est liée à la poursuite de travaux d'intérêt général, ces restrictions soient aussi légères que possible. Il y a un point particulier, c'est le point du logement et nous savons bien que les difficultés de logement peuvent avoir des répercussions assez graves sur le travail. Nous allons faire un effort particulier pour que les crédits en matière de logement ne soient pas diminués, en particulier à Saint-Denis. Votre Maire a envoyé les dossiers relatifs à certains nombres d'opérations pour les faire suivre et les faire sortir au plus vite et par ailleurs dès que la promulgation de la loi sur l'allocation logement sortira bien des personnes seront encouragées à construire des immeubles. C'est un aspect important des mois qui viennent car le maintien de l'activité économique doit être notre souci prioritaire. Au demeurant, après quelques mois d'absence, je suis

frappé par certaines évolutions que je crois bonnes. On parle finalement de moins en moins des discussions sur le statut et on parle de plus en plus de problèmes économiques et sociaux. On ne peut pas empêcher certaines personnes, certains esprits de concevoir des transformations politico-juridiques mais en fin de compte, on s'aperçoit que ces afabulations idéologiques ne reposent sur rien et ne débouchent pas en tout cas sur les progrès. L'effort que nous avons à faire, je parle des élus de la Réunion, c'est de se préoccuper du développement économique, de se préoccuper de la venue en Métropole des jeunes garçons et des jeunes filles qui ne trouvent pas un emploi à la Réunion et qui n'en trouveront pas, étant donné leur nombre, au cours de années prochaines. Tout cela est la preuve que la Réunion est un département français.

Je ne peux vous quitter, sans vous redire ma foi très profonde et mon inaltérable confiance dans le destin de la Réunion, petite partie française et solidement française à condition que nous mettions toujours en avant les solutions correspondantes, le développement économique et le progrès social de notre île.

(APPLAUDISSEMENTS)